



# Projet Educatif des centres loisirs pluriel

7 -ème édition - Avril 2018



1<sup>er</sup> réseau national de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides  
[www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)

# la charte

LOISIRS

Pluriel



## Depuis 1992, Loisirs Pluriel, agit pour :

- Favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides dans le cadre d'activités de loisirs.
- Offrir aux familles d'enfants handicapés les mêmes possibilités d'accueil extra scolaire que les autres.
- Permettre à tout enfant, handicapé ou non, d'avoir accès aux activités de loisirs de son choix.

## Chaque jour, au travers de notre action, nous affirmons que :

- L'accueil des personnes handicapées dans notre société est l'affaire de chacun d'entre nous.
- La rencontre entre personnes handicapées et valides est source d'enrichissement mutuel.

## Chaque association affiliée s'engage à :

- Garantir pour chaque enfant un accueil de qualité, chaleureux, ludique et sécurisant.
- Constituer des petits groupes d'activités favorisant l'épanouissement et la pleine participation de chacun.
- Tendre vers une parité d'accueil entre enfants handicapés et valides.
- Confier la direction de ses activités à des responsables permanents et qualifiés.
- Renforcer et former ses équipes d'encadrement en fonction des besoins de chaque enfant.
- Proposer des tarifs abordables pour tous.
- Adapter ses activités aux possibilités de chacun.

- Chaque enfant a droit à la pleine reconnaissance de son humanité et de sa participation sociale.
- Chaque enfant, quel qu'il soit, est porteur de richesses et de promesses pour l'avenir.



**Jouez  
la différence !**

[www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)

► N° Indigo 0 820 805 963

0,118 € TTC / MIN

# LES ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DES CENTRES LOISIRS PLURIEL

Fondé en 1992 à Rennes, Loisirs Pluriel s'est donné pour objectif de développer l'accès aux loisirs et vacances des enfants et adolescents en situation de handicap, de permettre à leurs parents de mieux concilier leurs temps de vie en bénéficiant de modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant, de profiter de ces espaces de vie collective pour favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants handicapés et valides, dans le cadre d'activités de loisirs et de vacances.

Organisé en Fédération d'associations locales, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui **16 accueils de loisirs sans hébergement**, implantés en Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Ile de France, Nord Pas de Calais, Franche Comté et Rhône-Alpes, accueillant à parité des enfants handicapés et valides, âgés de 3 à 13 ans, dans des conditions toutes particulières de qualité d'accueil et d'encadrement.

## UNE VOLONTE AFFIRMEE ...

- permettre à tout enfant en situation de handicap, quelque soit la nature et la gravité de sa pathologie, d'avoir accès à des temps de loisirs, en dehors de l'espace familial, scolaire ou professionnel, comme les autres et surtout... avec les autres enfants de son âge.
- permettre aux parents d'enfants handicapés de bénéficier des mêmes droits que tout parent en termes d'accueil extrascolaire de leur enfant, et de pouvoir ainsi mieux concilier leurs temps de vie, bénéficier de temps de répit, voire de maintenir ou de reprendre une activité professionnelle.
- permettre aux enfants « valides » de changer leur regard sur le handicap et de préparer ainsi les futures générations à une meilleure acceptation du handicap dans notre société.
- permettre aux frères et sœurs d'enfants handicapés de vivre un temps de loisirs avec leur frère ou sœur handicapé, en dehors de l'espace familial et de rencontrer également d'autres fratries confrontées au handicap.
- permettre aux parents d'enfants « valides » de découvrir la richesse éducative d'une vie collective attentive aux différences de chacun et d'en mesurer tout le bénéfice pour leurs propres enfants.
- contribuer, sur le plan local, à une meilleure prise en compte de la nécessité de développer l'accès des enfants handicapés, dès le plus jeune âge, à l'ensemble des lieux d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.

Chaque année, ce sont ainsi plus de 1.500 enfants, dont près de la moitié vivent une situation de handicap, accueillis dans les centres Loisirs Pluriel du réseau, dans des conditions toutes particulières de qualité d'accueil et d'encadrement.

# UN ENGAGEMENT DE QUALITE

La première priorité est d'assurer un accueil garantissant le bien-être et la sécurité des enfants accueillis, c'est pourquoi l'ensemble des centres Loisirs Pluriel s'engagent à :

Accueillir les enfants dans des **locaux** disposant d'un espace suffisant, accessibles aux enfants à mobilité réduite et adaptés aux besoins des enfants de moins de 6 ans.

Tenir **hors de portée** des enfants tout produit toxique (produits d'entretiens...), médicament ou matériel dangereux (ciseaux, cutters...)

Proposer un système de **restauration** conforme aux réglementations en vigueur.

Veiller au **rythme de vie** des enfants et à la fatigabilité de chacun.

Porter une attention particulière à l'**hygiène des enfants**, notamment aux moins de 6 ans et aux enfants handicapés (rappel pour aller aux toilettes, changes...).

Disposer précisément des **modalités d'évacuation en cas d'incendie**, qui sont affichées sur le centre, chaque jour d'ouverture.

Disposer sur le centre et lors des sorties d'un **moyen de communication** téléphonique ainsi que la liste des numéros d'appel d'urgence.

Organiser le **transport** des enfants, dans le cadre de sorties, selon des moyens adaptés et sécurisés par le recours aux transports en commun ou à des organismes de transport adaptés pour les enfants à mobilité réduite.

Disposer lors des **sorties**, d'un moyen de reconnaissance pour chaque enfant (chasubles réfléchissants) et d'un système de bracelet avec coordonnées de l'association.

Garantir, lors des sorties, un **encadrement renforcé** pour les enfants ayant des difficultés de déplacement ou nécessitant une surveillance particulière.

Le réseau Loisirs Pluriel porte cette idée que la qualité éducative d'un lieu d'accueil dépend avant tout de la qualité de composition de l'équipe d'encadrement.

C'est pourquoi, nous nous engageons à :

Confier la direction de chaque accueil de loisirs à un salarié permanent à temps plein, **disposant d'une qualification professionnelle** de type éducateur spécialisé.

Garantir la **présence effective du directeur** auprès des enfants sur l'ensemble des temps d'ouverture du centre, ce qui peut entraîner une fermeture du centre, en cas d'absence du directeur.

Recruter une **équipe d'encadrement** composée d'animateurs vacataires, fortement motivés par le projet Loisirs Pluriel, soucieux de la qualité d'accueil des familles sur le centre, pleinement disponibles aux enfants accueillis, et sachant conférer à la vie du centre une ambiance dynamique, sereine, accueillante et respectueuse de chacun.

Disposer, chaque jour d'ouverture, d'une **équipe en nombre suffisant**, en fonction des enfants accueillis et des activités proposées.

Exercer une **autorité respectueuse** de chaque enfant excluant toute forme de discrimination, d'agressivité et d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants.

Dispenser à l'ensemble des équipes d'encadrement une **formation** aux gestes de premier secours, à la connaissance de modalités d'accompagnement de publics en situation de handicap et aux techniques d'adaptation des activités aux possibilités de chacun.

# NOS INTENTIONS EDUCATIVES

**Nous souhaitons faire des centres Loisirs Pluriel de vrais lieux d'animation, où il fait bon vivre et s'amuser ensemble, et où chaque enfant est invité à participer selon ses capacités, aux temps de vie quotidienne et d'activités.**

Garantir à chaque enfant qu'il soit **accueilli et attendu** et fasse l'objet d'une **attention bienveillante et permanente** sans aucune discrimination, quelques soient ses aptitudes, ses difficultés et les attentions qu'il nécessite

Favoriser, dans tous les temps de la vie du centre (activités, vie quotidienne, repas, temps informels...), **l'échange entre les enfants handicapés et valides**

Faire du centre de loisirs, un **espace de jeu et de plaisir** pour les enfants. Une attention toute particulière est portée à la qualité de l'aménagement des espaces, la décoration et la mise à disposition de jeux attrayants pour les enfants

Favoriser l'ouverture et la **découverte du monde environnant**. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur le choix d'activités privilégiant les sorties (piscine, poney, spectacles pour enfants, musées, jardins, ferme pédagogique...), l'insertion dans la vie locale et le recours à des intervenants qualifiés (magicien, musicien, danse, arts plastiques...)

**Adapter nos propositions d'animation** aux possibilités et capacités de chaque enfant

Communiquer aux familles et aux enfants, au moins deux semaines avant chaque période d'activités, un **programme d'animation** riche, varié, attrayant.

**La famille étant le premier lieu d'éducation des enfants, nous accordons, dans notre fonctionnement, une place privilégiée aux familles, et nous nous engageons à :**

**Proposer** à chaque **nouvelle famille** souhaitant inscrire son enfant, un entretien approfondi afin de lui présenter le projet et le fonctionnement et recueillir toutes les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant.

- **Accueillir individuellement**, sur le centre, chaque famille, au moment de l'arrivée et du départ des enfants.
- **Faciliter**, lorsque cela est nécessaire, la **séparation parents-enfants** au moment de l'arrivée par une disponibilité de l'équipe auprès de l'enfant, l'amenant vers l'activité...
- **Privilégier les temps d'échanges entre parents**, sur le centre de loisirs.
- **Associer les familles** à la vie du centre par un travail d'information, l'organisation régulière de goûters et spectacles.
- **Prévenir** immédiatement les familles lors d'un **incident** concernant l'enfant (fièvre, malaise, chute...).
- **Informer de manière positive**, le plus possible, les familles de ce que vit l'enfant au centre de loisirs, notamment pour les enfants n'ayant pas les moyens de le verbaliser à leurs parents (dialogue avec les familles, réalisation d'un journal de bord ...)



# DES MODALITES D'ACCUEIL PARTICULIERES

- Une **limitation volontaire** des effectifs à une moyenne de 22 enfants par jour d'ouverture
- La présence sur le centre d'un directeur titulaire d'une **qualification professionnelle**
- Un **taux d'encadrement** supérieur aux taux règlementaires
- Une formation systématique de l'équipe d'encadrement au **PSC1**
- Un **dispositif de formation** continue du directeur et de l'équipe d'encadrement à l'ensemble des questions liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé
- Un principe **d'adaptation des activités** aux possibilités de chaque enfant accueilli

## L'admission d'un enfant présentant un handicap ou des troubles de la santé fait l'objet d'un travail approfondi

Un premier entretien est organisé afin de recueillir l'ensemble des informations concernant l'enfant et ses besoins. Suite à cet entretien, en fonction de la situation, un complément d'information peut être demandé, en accord avec la famille : certificat médical s'il s'agit d'un trouble de la santé ou avis de l'équipe éducative suivant habituellement l'enfant s'il s'agit de troubles de la relation ou du comportement. En complément, il peut être proposé à la famille d'organiser un accueil sur une journée afin de mieux connaître l'enfant avant une prise de décision.

Dans tous les cas, tout enfant présentant des troubles de la santé ou du comportement nécessitant des attentions ou une surveillance particulière et spécifique, fait l'objet d'un accueil dans le cadre d'un **protocole d'accueil individualisé** signé avec la famille et l'équipe médicale ou éducative suivant habituellement l'enfant. Dans ce cas, l'admission de l'enfant ne peut se faire avant la signature de ce protocole.

## Grâce à l'ensemble de ces moyens mis en place, les centres Loisirs Pluriel accueillent des enfants...

- scolarisés en milieu ordinaire ou non (dans le cadre de prise en charge en institution type IME, des conventions peuvent se mettre en place afin d'accueillir l'enfant le mercredi dans le cadre de sa prise en charge)
- nécessitant une aide importante sur le plan des actes de la vie quotidienne (aide à la prise de repas, gestion des changes, aide aux déplacements pour les enfants ayant des difficultés sur le plan de la mobilité ou se déplaçant en fauteuil roulant, accompagnement dans l'activité pour les enfants ayant des difficultés de préhension...)
- présentant des difficultés de communication (troubles du langage...) ou de la relation (troubles autistiques...)
- présentant des difficultés de compréhension ou de concentration dans les activités
- présentant des troubles de la santé (allergie alimentaire, épilepsie, prise de médicaments...) dans le cadre de protocoles d'accueil individualisés.



# LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

## Périodes d'ouverture

Chaque centre Loisirs Pluriel est ouvert **85 jours par an**, le mercredi en période scolaire, l'ensemble des petites vacances scolaires (*sauf entre le 24 décembre au soir et le 2 janvier au matin*) et 5 semaines l'été.

Trois fois dans l'année, le centre de loisirs est fermé le mercredi pour assurer la formation de l'équipe d'encadrement.

Un **planning détaillant les dates d'ouverture** est établi à l'année civile et adressé aux familles, suite à l'assemblée générale de l'association.

## Horaires d'ouverture

Les centres sont ouverts de **11h45 à 18h30 -ou de 8h à 18h30 selon les cas- le mercredi**, et de **8h à 18h30 durant les vacances**. Le matin, en fonction des souhaits des familles et de la fatigabilité des enfants, les **arrivées peuvent se faire de manière échelonnée jusqu'à 11h30**, sauf les jours de sortie indiqués sur les programmes.

## Admission des enfants

Les enfants ne peuvent être accueillis au sein des activités du centre Loisirs Pluriel que sur la base d'un **dossier d'inscription dûment rempli, complet** et adressé au siège de l'association avant l'accueil de l'enfant sur le centre.

Chaque nouvelle demande d'admission fait l'objet **d'une rencontre préalable** avec la directrice de centre et est étudiée par le pôle pédagogique du réseau.

L'accueil d'enfants en situation de handicap est préparé au cours **d'un entretien téléphonique** permettant de définir les besoins et les modalités de l'accueil de l'enfant.

**Une journée de découverte** est systématiquement proposée à chaque enfant, avant de décider de son accueil sur le centre. En fonction de la situation de l'enfant, des éléments complémentaires peuvent être

demandés (certificat médical, rencontre avec l'équipe éducative suivant habituellement l'enfant, élaboration d'un protocole d'accueil...).

L'admission de l'enfant aux activités du centre est notifiée par un courrier à la famille, précisant les modalités d'accueil de l'enfant.

## Programmes d'activités

Chaque directrice de centre s'engage à adresser aux familles adhérentes, au moins trois semaines avant le début de la période, le programme des activités avec la fiche de réservation.

## Inscriptions et gestion des présences

Les familles peuvent adresser leur réservation, par courrier ou par mail.

Après la date limite de réservation et la confirmation des réservations par la directrice, toutes les inscriptions effectuées par les familles sont systématiquement facturées, sauf pour les familles disposant d'un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant.

En revanche, il est possible, en cours de période de rajouter des présences, en fonction des places disponibles.

## Limitation volontaire des effectifs

Afin d'assurer une qualité optimale de chaque enfant et l'établissement de relations authentiques entre les enfants, quelques soient leurs différences, les effectifs sont volontairement réduits, la capacité d'accueil étant établie sur la base maximale de 24 enfants dont 12 enfants en situation de handicap.

**C'est pourquoi, il peut arriver que les directeurs ne soient pas en mesure de répondre favorablement à certaines demandes de réservation, en cas de dépassement des effectifs. Les familles sont alors prévenues, avant la date de clôture des réservations.**

## Facturation et modes de règlement

La facturation des présences est établie chaque mois, soit 12 facturations dans l'année. **La tarification est établie en fonction du quotient familial, selon une grille tarifaire, actualisée à chaque début d'année scolaire. Le règlement des factures se fait sous la forme de prélèvement bancaire**, le 7 de chaque mois suivant le mois facturé.

Pour les familles souhaitant régler par le moyen de Chèques Vacances ANCV, de Bons Vacances de la CAF ou de CESU, ceux-ci doivent être remis à la directrice de centre au moment de la réservation, afin de les déduire du montant du prélèvement.

## Accueil d'un enfant malade

Compte-tenu de la fragilité, sur le plan de leur santé, d'un certain nombre d'enfants accueillis dans les centres Loisirs Pluriel, **il est demandé aux parents de ne pas emmener leur enfant au centre, les jours où il est malade ou fiévreux.**

En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes de maladies contagieuses, les parents seront contactés par la directrice de centre pour venir chercher leur enfant.

## Absence du Directeur de centre

Conformément au référentiel de fonctionnement des centres Loisirs Pluriel, **l'ouverture de ceux-ci est conditionnée à la présence effective de la directrice de centre, seule à disposer d'une formation professionnelle correspondant aux exigences de fonctionnement. C'est pourquoi, en cas d'absence de la directrice, le centre est fermé.** Les familles sont alors prévenues au plus vite, par mail et téléphone. En cas d'absence prolongée, un remplacement est envisagé avec la Fédération.

## Informations et réclamations

Les familles adhérentes disposent d'un recours au sein du réseau Loisirs Pluriel, pour exprimer d'éventuelles insatisfactions (accueil de l'enfant, facturation, gestion des présences...)



### **FEDERATION LOISIRS PLURIEL** **Siège Social**

8 Rue de la Gare  
35160 Montfort-Sur-Meu  
Tel. 02 99 09 02 36



[contact@loisirs-pluriel.com](mailto:contact@loisirs-pluriel.com)

# L'engagement **qualité** des centres Loisirs Pluriel

## Ici, il y a de la couleur, du sourire et des jeux

- > Même si les locaux ne nous appartiennent pas, l'équipe d'animation s'efforce de créer un **climat chaleureux et accueillant** sur le centre par des décors, des dessins...
- > Le centre dispose de **matériel pédagogique et de jeux divers et attrayants**, de qualité, en nombre suffisant et en état de marche.

## Ici, chacun est **accueilli** individuellement !

- > Lors de l'arrivée, **chaque parent est accueilli** sur le centre par la directrice de centre et l'ensemble de l'équipe.
- > A son arrivée, **l'enfant est pris en charge par un animateur** qui l'aide à rejoindre le groupe d'enfants.
- > Le soir, l'équipe **facilite le départ des enfants** qui éprouvent des difficultés à quitter l'activité.

## Ici, on ne crie pas sur les enfants !

- > La gestion de l'autorité se fait de **manière bienveillante et respectueuse** de chaque enfant et de ses possibilités.
- > Le rapport aux enfants **exclut toute forme d'agressivité** physique ou verbale, de dévalorisation de l'enfant, de moquerie ou de jugement de valeur.

## Ici, on veille au **bien-être** de chaque enfant

- > L'été, **dès qu'il y a du soleil**, les enfants portent tous des casquettes, jouent à l'ombre et sont invités à boire de l'eau très régulièrement.
- > Lorsque les enfants sortent **par temps froid**, ils portent un manteau fermé et mettent leur bonnet et écharpe si les parents les ont apportés.
- > Les enfants sont **régulièrement sollicités pour aller aux toilettes** et les enfants qui ont besoin d'être changés le sont en fonction des indications des parents.
- > Les enfants se lavent les mains et se « débarbouillent » **avant et après chaque temps de repas** ou de goûter.
- > L'équipe dispose d'une « fiche enfant » sur chaque enfant accueilli, dans laquelle sont **indiquées toutes les informations utiles à l'accueil** de l'enfant (goûts, besoins, attentions..).

## Ici, on assure la **sécurité** lors des sorties !

- > Chaque enfant porte une **casquette de couleur** commune au groupe et porte un **badge avec le numéro d'urgence** du réseau Loisirs Pluriel.
- > Chaque groupe en sortie dispose de la **liste des enfants**, d'un **téléphone portable** chargé, de la **liste des numéros d'urgence** et d'une **trousse de secours**.
- > La **liste des enfants est systématiquement pointée** par le responsable du groupe au moment du départ et à chaque moment de transition.
- > Sur le trottoir, les enfants se déplacent en grand groupe, avec un **animateur devant et un animateur à l'arrière** du groupe, les **enfants se donnant la main**, deux par deux.
- > Les animateurs donnant la main à des enfants se situent **toujours du côté de la voie publique**, afin d'anticiper d'éventuels écarts d'enfants.

## Ici, les **fauteuils roulants**, c'est sérieux !

- Concernant l'accueil d'enfants en fauteuil roulant, des précautions particulières sont prises par les équipes :
- > **Les attaches de sécurité** de l'enfant (ceinture ventrale, attaches de la coquille au fauteuil) sont systématiquement vérifiées après un transfert ou avant tout déplacement.
  - > La consigne est donnée sur le centre de **ne jamais courir en poussant** un fauteuil roulant.
  - > La consigne est donnée de **ne pas laisser un autre enfant manipuler** un fauteuil sans la présence d'un adulte.
  - > Toutes les manipulations sont **verbalisées à l'enfant**.
  - > Les **transferts de l'enfant** en dehors de son fauteuil sont réalisés, au besoin, par deux adultes présents.

## Ici, le repas est un temps de **convivialité**

Les temps de repas font l'objet d'une attention particulière afin de **favoriser les liens et les échanges entre les enfants** : le placement à table est assuré par l'équipe, les animateurs s'installent à table avec les enfants et surtout, parlent avec eux et favorisent les échanges entre eux.

## Ici, les **jeux d'eau** sont exclus !

Compte-tenu de la **vulnérabilité de certains enfants** sur le plan de leur santé et de la fragilité de certains matériels, comme les fauteuils, les équipes **s'engagent à ne pas pratiquer les jeux d'eau** sur les centres Loisirs Pluriel. On préfère aller à la piscine !

## Ici, **aucun enfant n'est jamais seul !**

Le taux d'encadrement des centres Loisirs Pluriel, quatre fois supérieur aux normes réglementaires, permet de garantir **une présence et une disponibilité, évitant qu'aucun enfant ne puisse se retrouver seul** dans une salle, sur une cour ou isolé de manière durable...



## Fédération Loisirs Pluriel

Belfort – Cholet – Fontaine – Le Mans - -Pays de Lorient – Nantes Beaulieu – Nantes Nord –  
Paris 19 - Pont- Audemer - Quimper - Rennes - St Brieuc - St-Malo - Tourcoing – Vitré

**Siège Fédéral – 8 rue de la Gare – 35160 Montfort sur Meu**  
–Tel. 02 99 09 02 36 – E-mail : [federation@loisirs-pluriel.com](mailto:federation@loisirs-pluriel.com)  
[www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)